



**PREFECTURE
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°91-2024-075

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2024

Sommaire

PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DU CABINET DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE

91-2024-04-02-00005 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL [??] 2024-PREF-DCSIPC-BRECI n° 341 du 02 avril 2024 [??] portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement [??] (2 pages)	Page 3
91-2024-04-02-00004 - ARRETE PREFECTORAL [??] 2024-PREF-DCSIPC-BRECI n°339 du 02 avril 2024 [??] portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement [??] (2 pages)	Page 6
91-2024-04-02-00006 - ARRETE PREFECTORAL [??] 2024-PREF-DCSIPC-BRECI n°340 du 02 avril 2024 [??] portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement [??] (2 pages)	Page 9

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-04-02-00005

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

2024-PREF-DCSIPC-BRECI n° 341 du 02 avril 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de
Courage et de Dévouement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI n° 341 du 02 avril 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par le Contrôleur Général en date du 15 janvier 2024 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée au Brigadier- Chef. Yoann Victor.

Article 2 : La médaille d'Argent deuxième classe est accordée au Gardien de la paix Jacques- Antoine MARTEL.

Article 3 : La médaille d'Argent première classe est accordée au Brigadier-Chef Elodie RELLE et au Gardien de la paix Olivier PEYRES

Article 4 : Le Directeur du Cabinet de la Préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète



Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-04-02-00004

ARRETE PREFECTORAL

2024-PREF-DCSIPC-BRECI n°339 du 02 avril 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de
Courage et de Dévouement

**ARRETE PREFECTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI n°339 du 02 avril 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par le Contrôleur Général Directeur zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de Paris en date du 11 septembre 2023 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de Bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée au Brigadier Chef, Yoann CLEMENT

Article 2: Le Directeur du Cabinet de la Préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète



Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-04-02-00006

ARRETE PREFECTORAL

2024-PREF-DCSIPC-BRECI n°340 du 02 avril 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de
Courage et de Dévouement

ARRETE PREFECTORAL
2024-PREF-DCSIPC-BRECI n°340 du 02 avril 2024
portant attribution de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU la demande formulée par le Directeur départemental de la sécurité publique de l'Essonne en date du 15 novembre 2023 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est accordée aux :

- **Brigadier Chef, M. Mickael GROSMAIRE**
- **Brigadier Chef, M. Nicolas GACHON**
- **Brigadier, M. Arnaud REMACLE**

Article 2: Le Directeur du Cabinet de la Préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfète



Frédérique CAMILLERI